

Conseil Municipal du Mardi 05 Septembre 2023

Délibération N° 2023/044

Date de la convocation : 29 août 2023

Conseillers en exercice: 25

Conseillers présents: 20

Représentés: 2

Présents: Sylvie LAROCHE, Claude HAMEL, Michel BOUTEILLER, Laurent MARCHESI, Marie-Pierre PADULAZZI, Eric MAUR, Sophie PAIN, Pierre PELTIER, Odile BREANT, Brigitte MOREL, Isabelle GUGUMUS, Pierre-Alain HIRSCH, Alexis LEON, Dior DEMEULENAERE-SENE, Béatrice NUGEYRE, Hakim GIBERT, Hélène CHARVET, Caroline GARRIGUES, Gwenaël MAGNANT, Kenan KOC.

Absents excusés: Caroline CLAVÉ procuration à Eric MAUR, Olivier ARTHUR procuration à Laurent MARCHESI, Philippe RIVES, Marie DOINEL.

Absent: François NICOLAS

Formant la majorité des membres en exercice.

Secrétaire de séance : Béatrice NUGEYRE

OBJET: Recrutement d'adjoints territoriaux d'animation pour l'ALSH et la garderie

Etant donné la nécessité de recruter 8 animateurs périscolaires et extrascolaires pour la rentrée scolaire 2023 et pour une durée de 4 mois pour le centre de loisirs du mercredi et la garderie.

Le Conseil Municipal,

Considérant le vote du Budget principal 2023,

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des animateurs pour le centre de loisirs et la garderie,

Considérant que 48 enfants sont inscrits en ALSH élémentaire, 30 enfants sont inscrits en ALSH maternelle, avec des présences variables selon les jours,

Considérant que tous les enfants de l'école élémentaire et maternelle sont susceptibles d'être inscrits à la garderie, avec des présences variables selon les jours,

Considérant que la règlementation impose la présence d'un adjoint territorial d'animation pour encadrer 8 enfants âgés de moins de 6 ans et un adjoint territorial d'animation pour encadrer 12 enfants âgés de plus de 6 ans pour l'ALSH,

Considérant que la réglementation impose la présence d'un adjoint territorial d'animation pour encadrer 10 enfants âgés de moins de 6 ans et un adjoint territorial d'animation pour encadrer 14 enfants âgés de plus de 6 ans pour la garderie,

En fonction des inscriptions à ce jour, il est nécessaire de recruter 8 adjoints territoriaux d'animation pour l'ALSH et la garderie.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- D'autoriser le recrutement de 8 agents pour les fonctions d'adjoint territorial d'animation pour l'ALSH et la garderie pour une durée de 4 mois à compter du 1er septembre 2023.
- La dépense correspondante sera inscrite au chapitre 012 article 6413 du budget supplémentaire de l'année 2023.

La secrétaire de séance, Béatrice NUGEYRE Pour copie conforme,

La Maire, Sylvie LAROCHE

Transmis en Préfecture:

06 septembre 2023

Affichage:

06 septembre 2023